Fiches d'exercices : Circuler à bicyclette

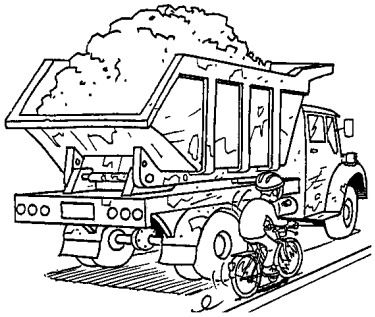

Thème :

Dépasser par la droite

Cette fiche comprend deux exercices :

- *Exercice 1 : S'arrêter derrière les véhicules aux feux rouge*
- *Exercice 2 : S'arrêter derrière les véhicules aux "stop"*

Ces exercices permettent d'évoquer les dangers que représente le dépassement de véhicules par la droite quand ils sont arrêtés aux feux rouge ou aux "stop".

Pour chaque exercice, vous trouverez dans la deuxième partie du document une correction argumentée.

© Association Prévention Routière. Photocopie

association PRÉVENTION ROUTIÈRE
www.preventionroutiere.asso.fr

Conception : association Prévention Routière
Illustrations : Yves Corriger

Dépasser par la droite

Exercice 1

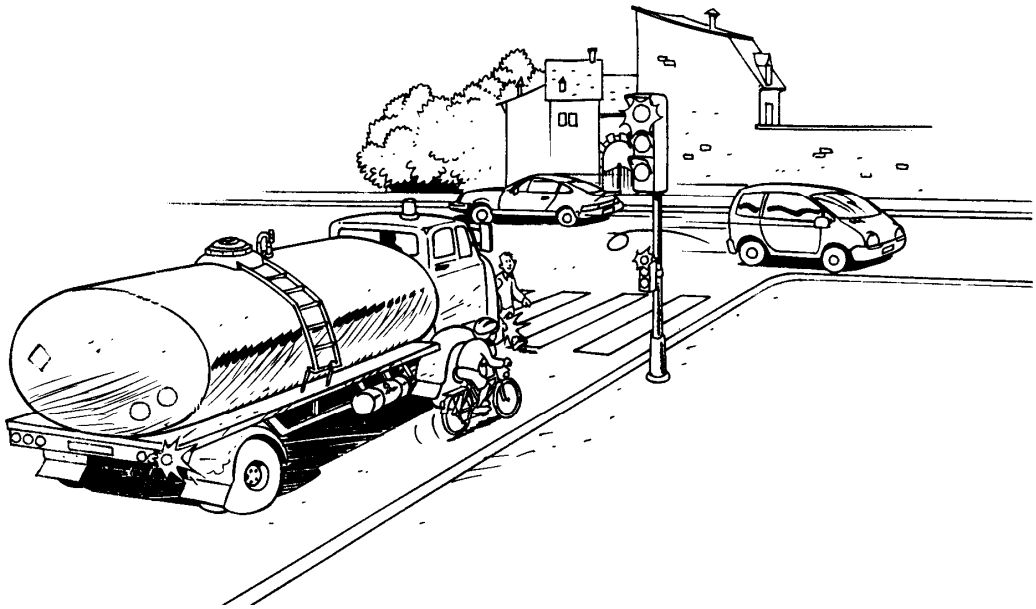

Dans cette situation, le cycliste veut tourner à droite.

	Vrai	Faux
♦ Il a raison de dépasser le camion par la droite car il a la place.	☐	☐
♦ Pour mieux voir à sa gauche, il devrait s'arrêter après le feu.	☐	☐
♦ Le conducteur du camion ne peut pas voir le cycliste.	☐	☐
♦ Le cycliste aurait dû s'arrêter derrière le camion.	☐	☐

Exercice 2

Quel est le principal danger pour le cycliste ?

☐ Aucun car il roule bien à droite.
☐ Recevoir sur la tête des pierres qui pourraient tomber du camion.
☐ Ne pas être vu par le conducteur du camion.

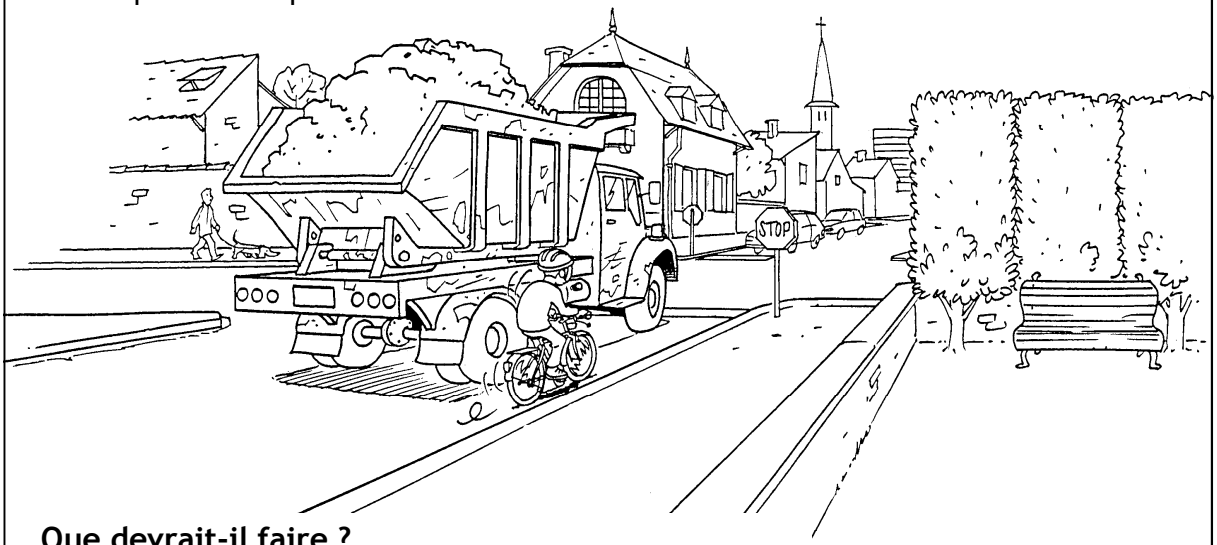

Que devrait-il faire ?

☐ Rester à droite derrière le camion.
☐ Se dépêcher de dépasser par la droite.
☐ Dépasser le camion par la gauche et passer devant.

© Association Prévention Routière. Photocopie autorisée

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

Conception : association Prévention Routière
Illustrations : Yves Corriger

Dépasser par la droite - Correction

Exercice 1

Dans cette situation, le cycliste veut tourner à droite.

	Vrai	Faux
♦ Il a raison de dépasser le camion par la droite car il a la place.	☐	■
♦ Pour mieux voir à sa gauche, il devrait s'arrêter après le feu.	☐	■
♦ Le conducteur du camion ne peut pas voir le cycliste.	■	☐
♦ Le cycliste aurait dû s'arrêter derrière le camion.	■	☐

Faux : Dépasser par la droite est dangereux car le conducteur du camion ne s'attend pas à ce qu'un véhicule passe à cet endroit. Le Code de la route (Article R.414-6) stipule que le dépassement par la droite n'est autorisé que lorsque le véhicule qui précède tourne à gauche ou bien s'il s'agit d'un véhicule sur rail.

Faux : En effet, en s'arrêtant après le feu, le cycliste aura une meilleure visibilité de la gauche de l'intersection. Mais selon le Code de la route (Article R.412-30), l'arrêt doit se faire au niveau de la ligne d'effet, ou si elle n'existe pas, à l'aplomb du feu ou avant le passage piéton lorsqu'il en existe un.

Vrai : Un grand nombre de camions ne sont pas équipés de rétroviseurs complémentaires permettant aux conducteurs de voir ce qui se passe à l'avant droit de leur véhicule. Donc, tous les véhicules placés à hauteur de l'essieu avant ne sont pas forcément visibles par le conducteur.

Vrai : La meilleure position est de rester derrière le camion, à droite près du trottoir. De cette manière le cycliste est dans le champ de vision du rétroviseur droit du camion et donc toujours visible par le conducteur.

Exercice 2

Quel est le principal danger pour le cycliste ?

☐ Aucun car il roule bien à droite.
☐ Recevoir sur la tête des pierres qui pourraient tomber du camion.
■ Ne pas être vu par le conducteur du camion.

Que devrait-il faire ?

■ Rester à droite derrière le camion.
☐ Se dépêcher de dépasser par la droite.
☐ Dépasser le camion par la gauche et passer devant.

Il s'agit du même cas de figure que la situation de l'activité n°1. Le danger est donc le même : ne pas être vu par le conducteur du camion.

Il est ainsi fortement conseillé au cycliste de s'arrêter derrière le camion à droite afin d'être vu. Une fois que ce dernier aura franchi l'intersection, alors le cycliste pourra à son tour s'avancer jusqu'au ''stop'' , s'arrêter à la bande blanche pour prendre le temps de vérifier que personne n'arrive de la gauche ou de la droite.

© Association Prévention Routière. Photocopie autorisée

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

Conception : association Prévention Routière
Illustrations : Yves Corriger